



LO CAPIAL Section Cyclotourisme, place St Georges 81160 SAINT JUERY

## REGLEMENT RANDO CYCLO DU MUGUET

### Lundi 1<sup>er</sup> mai 2017

Organisée par la section cyclotourisme LO CAPIAL  
Ouvverte à tous les cyclotouristes affiliés ou non à la FFCT

Les mineurs participent mais sous le couvert de leur club FFCT ou devront se munir d'une autorisation parentale, s'ils ne sont pas adhérents.

Chaque participant doit respecter le code de la route, de l'environnement et se conformer aux arrêtés préfectoraux et municipaux.

Les circuits de cette randonnée se déroulent sur route et CV ouverts à la circulation, dans le strict respect du code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétents, sans priorité de passage, ni classement, ni prise de temps.

Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Cependant quelques signaleurs seront mis en place visant à faciliter et sécuriser au mieux les usagers et le déroulement de cette organisation (voir liste jointe).

Tous les organisateurs, tous les participants licenciés à une fédération sportive ou non y compris les étrangers doivent être assurés par des garanties conformes aux dispositions des articles L.321-1 et L.331-9 du Code du sport.

Les circuits sont communs du départ au km 20 (pont de la Lède sur D70) et du retour d'Ambialet à Saint Juéry par la D700 et D70, ils passent dans les communes de Saint Juéry, Arthès, St Grégoire, Sérénac, St Cirgue, Assac, Courris et Ambialet (voir feuille de route et plan en pièces jointes).

(A) 46 km dén+573,

(B) 53 km dén+773,

(C) 63 km dén+995 ou 73 avec option,

**Important :** Tout participant empruntant la D72 pour le retour d'Ambialet à Saint Juéry, sera considéré comme ne faisant pas partie des engagés et sera donc soumis aux dispositions du code de la route concernant la circulation nocturne compte tenu de la présence de 2 tunnels

A savoir : les bicyclettes doivent être équipées conformément aux dispositions du code de la route et l'obligation du port du gilet de haute visibilité conforme à la réglementation en vigueur : article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 29/09/2008)

**LE PORT DU CASQUE EST VIVEMENT RECOMMANDE**

Inscriptions 7h30 à 9 heures, clôture 13h00, place Saint Georges à la Maison d'Animation LO Capial 81160 SAINT JUERY

Prestations offertes : Café au départ, ravitaillement, boissons fraîches à l'arrivée

Inscriptions : 3 euros pour les licenciés de toutes fédérations, 5 euros les non licenciés.

Une plaque de cadre sera remise à tous les participants engagés ; tout cyclo ne l'ayant pas apposée sur sa bicyclette sera considéré comme ne faisant pas partie de la randonnée.

En cas d'accident prévenir les secours le 112 ou 0606448472 - 0678191559

Le seul fait de participer entraîne l'acceptation du présent règlement.